



BULLETIN D'INFORMATIONS N°2 MARS 2019

site internet : www.kuttolsheim.fr
page facebook : Commune de Kuttolsheim

1° INFORMATIONS SUR LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2019

1.1 Adoption du Compte Administratif de l'exercice 2018 de la commune :

Section de fonctionnement

Dépenses : 325 458,60 €
Recettes : 505 921,68 €
Excédent : 180 463,08 €
Report 2017 : 60 966,95 €

Résultat global exercice 2018 : 241 430,03 €

Section d'investissement

Dépenses : 1 026 684,72 €
Recettes : 1 127 933,97 €
Excédent : 101 249,25 €
Report 2017: -397 444,18 €

Résultat global exercice 2018: -296 194,93 €

Les résultats cumulés au 31 décembre 2018, des sections d'investissement et de fonctionnement donnent un **déficit global de clôture de 54 764,90 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018

1.2 Affectation des résultats 2018 de la commune :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'exercice 2018, décide à l'unanimité, la reprise des résultats de l'année 2018 et d'affecter à la section d'investissement 296 194,03 €

1.3 Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018 de la commune :

Considérant que les opérations comptables ont été correctement décrites et que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, Monsieur BARDON, n'appelle ni observation, ni réserve, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2018 de la commune.

1.4 Fixation des taux d'imposition 2019 :

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de maintenir pour l'année 2019 les taux d'imposition des trois taxes aux taux de l'exercice 2018 à savoir :

- ➔ **Taxe d'habitation : 13,42 %**
- ➔ **Taxe sur le foncier bâti : 14,10 %**
- ➔ **Taxe sur le foncier non bâti : 49,37 %**
- ➔ **Taxe professionnelle :** La Communauté de Communes a opté pour la Taxe Professionnelle Unique. Son taux fixé par les Services fiscaux est de 12,70 %. Elle est perçue par la Communauté de Communes qui reverse une compensation aux communes membres, égale à 40 550 € pour Kuttolsheim.



**1.5 Budget primitif de l'exercice 2019
de la Commune :**

Section de fonctionnement:

Dépenses : 494 929 €
dont 128 269 € virés à la section d'investissement
Recettes : 494 929 €

Section d'investissement :

Dépenses : 957 005,55 €
Recettes : 957 005,55 €

En ce qui concerne les principales dépenses d'investissement pour 2019 : 344 110 € de restes à réaliser pour les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente, 115 500 € pour les provisions concernant l'aménagement de la Liess. Le remboursement d'emprunts budgété pour 2019 s'élève à 73 000 €.

Le virement de la section de fonctionnement de 128 269 €, 63 700 € de récupération de TVA, 221 635 € de subventions et de participations attendues, viendront essentiellement couvrir ces dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget 2019, présenté par M. le Maire.

**1.6 Projet immobilier concernant notre R.P.I
(regroupement pédagogique intercommunal)**

Suite à la rencontre des maires des 3 communes concernées le 4 mai 2018, pour le lancement d'une étude par le CAUE (Conseil d'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement) pour la création d'une future structure école-périscolaire, une convention doit être conclue entre les deux parties. Le CAUE du Bas-Rhin propose un accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour un montant de 12 100 € à répartir entre les trois communes au prorata du nombre d'habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

1.7 Travaux d'entretien du chemin du Thal :

Suite aux travaux de remise en état envisagés sur le chemin du Thal par l'Association Foncière de Kuttolsheim, le Maire propose que la commune participe financièrement à hauteur de 5 000 € au coût des travaux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise M. le

Maire à signer la convention de financement avec l'association foncière locale.

**1.8 Suppression de la régie de recette des NAP
(nouvelles activités périscolaires) :**

Vu la suppression des NAP depuis la rentrée scolaire 2018/2019, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité la clôture de la régie de recettes concernant l'encaissement des produits relatifs aux inscriptions à ces activités extrascolaires à partir du 1^{er} avril 2019.

1.9 Demande de subvention :

M. le Maire informe que les classes de grande section maternelle et de CP vont participer à un projet d'équitation de 4 jours au centre équestre de Fessenheim-Le-Bas. Cette activité a un coût total de 42 € par enfant. Le Conseil Municipal, décide de verser une subvention de 21 € par enfant scolarisé de Kuttolsheim. Pour les 14 élèves concernés, la subvention totale s'élève à 294 €.



**1.10 Tarif de location de la salle « La Source » pour
l'association « Club Tibet de Strasbourg » :**

Mme DISS Geneviève, membre du Club Tibet, professeur retraitée du collège de Truchtersheim, a fait une demande de location de notre salle pour le 18 mai 2019 pour un projet humanitaire en faveur des enfants du Népal. Cette association propose ce même jour une marche « himalayenne » à travers le Kochersberg avec repas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de leur fixer le tarif de location de notre salle à 300 €.

1.11 Acquisition d'une parcelle :

Il s'agit pour la commune de régulariser une cession de parcelle datant de 1975 qui n'a pas été retranscrite à l'époque au livre foncier et au cadastre. Il s'agissait d'un élargissement de la rue du Lac et celle du Zahlberg pour lequel M. et Mme ROOS Armand avaient cédé à la commune une partie de leur parcelle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'acquérir cette parcelle de 0,42 ares pour l'euro symbolique et autorise M. le Maire à signer les documents relatifs à cette acquisition par acte administratif.

2° COMMUNICATIONS

2.1 Vous avez 16 ans ? Faites-vous recenser pour la journée défense et citoyenneté :

Tout jeune de nationalité française, garçon ou fille, doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement citoyen est, en effet, une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

L'attestation de participation à la JDC est réclamée pour toute inscription aux examens et concours soumis à l'autorité publique (CAP, Baccalauréat, permis de conduire...) De plus, le recensement permet l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

La démarche à suivre est très simple : il suffit de se rendre à la mairie de son domicile, muni de sa pièce d'identité et de son livret de famille.



2.2 Rappel sur les Brûlis :

Suite à des réclamations, nous rappelons qu'il est interdit de brûler à l'air libre ou dans son domicile ses déchets verts, comme l'ensemble de ses **déchets ménagers**.

Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour **nuisances olfactives**.

2.3 Marche gourmande du Sonnenberg :

L'Association Sportive Nordheim Kuttolsheim organise la

Marche gourmande du Sonnenberg **le Dimanche 12 mai 2019.**

Pour tout renseignements : asnk@free.fr
Cédric RAPP 06.82.17.09.68
Jean-Paul DIETRICH 03.88.87.57.31
Laurent KLEIN 06.42.56.10.27
Didier OTTMANN 03.88.87.52.09

Formulaire d'inscription disponible en mairie de Kuttolsheim ou sur le site de la commune.

2.4 Concert Sun Gospel Singers :

Samedi 27 avril 2019
à 20h00

à l'Église de Kuttolsheim



2-7 Elections Européennes :

Pour un Parlement européen

qui vote et contrôle

Le Parlement européen adopte avec le Conseil (les États membres) la quasi-totalité des normes européennes (directives et règlements) ainsi que le budget annuel qui finance les politiques de l'Union européenne.

Le Parlement européen donne obligatoirement son approbation pour tout accord commercial et surveille les négociations menées par la Commission européenne.

Le Parlement européen exerce un contrôle politique sur la Commission européenne. La composition de la Commission européenne est liée aux résultats de l'élection du Parlement européen. Il en élit le Président et auditionne les candidats aux postes de commissaires.

Comment voter aux élections européennes ?

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019.**

Comment s'inscrire ? Par internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

POUR EN SAVOIR PLUS :

cettefoisjevote.eu



www.touteurope.eu



www.europedirectfrance.eu



PDF IF-07-18-009-FR-N
Print IF-07-18-009-FR-C

Élections européennes



26 mai 2019



cettefoisjevote.eu

Pour un Parlement européen

qui nous représente

Le **Parlement européen** est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. Depuis 1979, les élections européennes ont lieu tous les 5 ans **au même moment dans tous les États membres de l'Union européenne. En 2019, elles auront lieu du 23 au 26 mai. En France, elles se dérouleront le dimanche 26 mai.**

Le nouveau Parlement européen sera composé de 705 membres*. Le nombre de sièges est réparti entre États membres, en fonction de leur population. La France en comptera 79*.

En France, les membres du Parlement européen sont élus sur des **listes nationales au scrutin proportionnel à un seul tour**. Chaque tendance politique présentera une liste de 79 candidats*. À l'issue du scrutin, les listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Pour choisir un projet

pour l'Europe

« **Quelle Europe voulons-nous ?** » : c'est la question centrale des élections européennes.

En allant voter, vous choisissez un projet pour l'Europe en phase avec vos convictions et vos valeurs.

Choisir une liste plutôt qu'une autre, c'est choisir la composition du Parlement européen et influencer les décisions qu'il prendra au cours des 5 prochaines années. Une fois élus, les représentants des citoyens de l'Union européenne siègent par groupes européens qui reflètent leur sensibilité politique et non leur nationalité.

Ils agissent alors dans des domaines tels que ...

VOUS ÊTES CITOYEN EUROPÉEN

Tout ressortissant de l'Union européenne, s'il est majeur, peut voter et être élu aux élections européennes et municipales, dans son pays d'origine ou dans le pays dans lequel il réside.

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS AU PARLEMENT EUROPÉEN

705 *

NOMBRE DE REPRÉSENTANTS FRANÇAIS AU PARLEMENT EUROPÉEN

79 *

L'UNION EUROPÉENNE



* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars 2019

L'EMPLOI / LES DROITS SOCIAUX

Le Parlement européen adopte, par exemple, des normes en matière d'encadrement du détachement des travailleurs en Europe, ou en matière d'emploi, notamment pour les jeunes.

LE CLIMAT / L'ENVIRONNEMENT

Le Parlement européen définit des normes environnementales, par exemple, pour lutter contre le réchauffement climatique ou accroître l'utilisation des énergies renouvelables.



LA GESTION DES FRONTIÈRES

Le Parlement européen définit, par exemple, les missions de protection des frontières extérieures de l'Union européenne de l'agence Frontex.

LA SANTÉ / L'ALIMENTATION

Le Parlement européen intervient notamment pour garantir la traçabilité des aliments et permettre la coordination des contrôles en matière alimentaire.

LA SÉCURITÉ

Le Parlement européen participe à la lutte contre le terrorisme en définissant des règles d'échange d'informations, en limitant l'accès aux armes ou en luttant contre le blanchiment d'argent.

La Commission Information

www.kuttolsheim.fr



Commune de Kuttolsheim